MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

Amendement au préavis n° 18/10.2026

Adoption du projet de requalification des DP communaux 5 et 146 – chemin Le Cheminet (art. 13 LRou) – demande d'un crédit de CHF 2'057'000.00 TTC pour le financement des travaux de requalification du Cheminet, de la mise en séparatif et réfection des équipements

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le préavis n° 18/10.2026, notre Autorité présente le projet de requalification des DP communaux 5 et 146 et sollicite un crédit pour financer ces travaux de requalification du Cheminet, de mise en séparatif et réfection des équipements.

Conformément à la procédure, ce projet a été transmis à la DGMR, pour examen préalable, puis présenté aux propriétaires bordiers du Cheminet. Il a ensuite été soumis aux formalités de l'enquête publique du 24 avril au 26 mai 2026.

Cette procédure a fait l'objet de deux remarques qui sont retranscrite dans le préavis.

Après consultation de la Préfecture, il s'avère que, contrairement aux oppositions, les réponses aux remarques ne doivent pas être adoptées par le Conseil communal.

Dès lors, il convient de supprimer le point 2 des conclusions du préavis n°18/10.2026. Les autres points des conclusions demeurent inchangés.

Amendement proposé

Suppression du point 2 des conclusions, libellé comme suit :

2. d'adopter les réponses proposées par la Municipalité pour les deux remarques émises durant l'enquête publique du projet ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

S. Porzi — A. Guyomard